Le 1er juillet contre l'état d'urgence permanent.

« Ensemble ! » sera présent à la manifestation unitaire du 1er juillet, à Paris, aux côtés de nombreuses associations et organisations politiques, contre la sixième reconduction de l'état d'urgence, à compter du 15 juillet, et contre sa pérennisation à terme.

Le gouvernement du tandem E. Macron et E. Philippe compte en effet faire passer dans le droit commun des dispositifs en vigueur dans l'état d'urgence au travers d'une loi pour « renforcer la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme ».

Ces dispositifs ainsi banalisés concernent les assignations à résidence, les perquisitions administratives, les fouilles de véhicules, de bagages, notamment. C'est tout pouvoir donné à la police, aux préfets.

Suite aux protestations de diverses associations, le gouvernement a quelque peu modifié sa copie mais sans rien changer sur l'essentiel : information des procureurs, dont l'indépendance à l'égard du gouvernement est un leurre, pour les assignations à résidence, autorisation du juge de la liberté et de la détention pour les perquisitions.

Les recours ne pourront être qu'à posteriori et auprès de la justice administrative. Censurée par le Conseil constitutionnel, l'interdiction de manifester fait son retour dans le projet de loi, à la demande du gouvernement, par le biais d'un amendement en date du 28 juin. Largement utilisée par les préfets, l'interdiction de manifester a frappé des militant-e-s au moment de la COP 21 et des opposant-e-s à la loi travail. Sur 618 interdictions de manifester, 438 ont été prononcées au moment de la loi travail.

L'état d'urgence est clairement utilisé pour réduire au silence les adversaires de la politique libérable. Nul doute que les migrant-e-s et réfugié-e-s subiront aussi les conséquences de cet état d'urgence permanent.

Contre l'état d'urgence permanent, et la rupture de l'état de droit, pour nos droits et nos libertés, soyons nombreux-ses dans la rue le 1er juillet.

Le 29 juin 2017.